

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affaire n° 1 — Élection du Président du Sigeif		
N° 26-11	Élection du Président du Sigeif	Élection de M. Bernard Gauducheau
Affaire n° 2 — Nomination d'un Président d'honneur		
N° 26-12	Nomination d'un Président d'honneur	Adopté
Affaire n° 3 — Désignation du Bureau		
N° 26-13	Détermination du nombre de Vice-Présidents	Adopté
N° 26-14	Élection des Vice-Présidents	Élection de M. Olivier Thomas Premier Vice-Président Élection de M. Joëlle Ceccaldi-Raynaud, 2 ^{ème} Vice-Président Élection de Mme Hélène de Comarmond, 3 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Serge Carbonnelle, 4 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Franck Sureau, 5 ^{ème} Vice-Président ; Élection de M. Pascal Thévenot, 6 ^{ème} Vice-Président Élection de Mme Sophie Deschiens, 7 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Georges Joly, 8 ^{ème} Vice-Président ; Élection de M. Hervé Gicquel, 9 ^{ème} Vice-Président ; Élection de Mme Mélissa Youssouf, 10 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Jean-Louis Delort, 11 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Luc Di Gallo, 12 ^{ème} Vice-Président ; Élection de M. Etienne Lengereau, 13 ^{ème} Vice-Président Élection de M. Smaïla Camara, 14 ^{ème} Vice-Président Élection de Mme Monique Raimbault, 15 ^{ème} Vice-Président
Affaire n° 4 — Délégations accordées au Président		
N° 26-15	Délégations accordées au Président	Adopté
Affaire n° 5 — Constitution de la CAO et de la CDSP		
N° 26-16	Conditions de dépôt des listes de la CAO et de la CDSP	Adopté



N° 26-17	Désignation des membres de la CAO	Désignation des représentants
N° 26-18	Désignation des membres de la CDSP	Désignation des représentants

Affaire n° 6 — Désignation de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)		
N° 26-19	Constitution de la CCSPL	Adopté
N° 26-20	Désignation des élus de la CCSPL	Désignation des représentants
N° 26-21	Désignation des associations représentées à la CCSPL	Adopté

Affaire n° 7 — Désignation des commissions et instances du Sigeif		
N° 26-22	Désignation de la commission de suivi gaz	Désignation des représentants
N° 26-23	Désignation de la commission de suivi électricité	Désignation des représentants
N° 26-24	Désignation des commissions de suivi réseau de chaleur et de froid	Désignation des représentants
N° 26-25	Désignation de la commission mobilité électrique	Désignation des représentants
N° 26-26	Désignation de la commission EnR et efficacité énergétique	Désignation des représentants
N° 26-27	Désignation de la commission prospective et innovation	Désignation des représentants
N° 26-28	Désignation de la commission de coopération décentralisée	Désignation des représentants
N° 26-29	Désignation de la commission consultative paritaire	Désignation des représentants

Affaire n° 8 — Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs		
N° 26-30	SEM Sigeif Mobilités	Désignation des représentants
N° 26-31	SEM Essonne Energies	Désignation des représentants
N° 26-32	SEM Energies 92	Désignation des représentants
N° 26-33	SEM Île-de-France Investissements et Territoires	Désignation des représentants
N° 26-34	SAS Parc Solaire Plaine Vallée	Désignation des représentants
N° 26-35	SAS VerdY	Désignation des représentants
N° 26-36	SAS Ferme solaire de Marcouss	Désignation des représentants
N° 26-37	Association SYNCOM	Désignation des représentants
N° 26-38	Association Sigeif Energie Soleil	Désignation des représentants



N° 26-39	Atelier parisien d'urbanisme (APUR)	Désignation des représentants
N° 26-40	Fédération Française des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Électriques	Désignation des représentants
N° 26-41	Institut Paris Région	Désignation des représentants
N° 26-42	CNAS	Désignation des représentants
N° 26-43	Commission consultative sur l'énergie créée par la Métropole du Grand Paris	Désignation des représentants
N° 26-44	Pôle énergie Île-de-France	Désignation des représentants
N° 26-45	Fonds décarbonation	Désignation des représentants

Affaire n° 9 — Indemnités des élus du Sigeif		
N° 26-46	Indemnités du Président et des Vice-Présidents	Adopté
N° 26-47	Remboursement forfaitaire de frais engagés par les élus	Adopté

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif
Le 22/05/2026

Le Président du Syndicat,



Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller régional d'Île-de-France

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-11****OBJET :**

Élection du Président du Syndicat

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^e, sur convocation individuelle adressée par le Président sortant, Monsieur Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Étaient présents cent trente-cinq délégués. Un délégué avait donné pouvoir. Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à quatorze heures trente sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Paul Gontier,

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUIH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courmeuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-11-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



- 2 -

(Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; HAGEGE (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; AMIMA (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

LE COMITÉ,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-11-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



- 3 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-7 et suivants, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2,

Vu les statuts du Syndicat,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des assemblées délibérantes des membres du Sigeif résultant des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'élection du Président du Syndicat,

Considérant que Monsieur Jean-Paul Gontier, doyen d'âge des membres présents du Comité a été désigné pour assurer la présidence,

Considérant la candidature déclarée de Monsieur Bernard Gauducheau,

Considérant le procès-verbal de l'élection du Président,

Considérant les résultats du scrutin à bulletin secret :

- Nombre de votants : 136
- Bulletins nuls : 13
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés : 118
- Majorité absolue : 60
- Suffrages obtenus :
 - M. Bernard Gauducheau : 117 voix
 - Mme Mélissa Youssouf : 1 voix



- 4 -

DÉLIBÈRE :

Article unique : Proclame Monsieur Bernard Gauducheau, ayant obtenu la majorité absolue au premier de scrutin, Président du Sigeif, et le déclare immédiatement installé dans ses fonctions.



Le Doyen d'âge,

JEAN-PAUL GONTIER
Maire-Adjoint de Montlignon

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-11-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-12****OBJET :****Nomination d'un Président
d'honneur**

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-12-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; HAGEGE (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; AMIMA (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villemomble) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

LE COMITÉ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-12-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Vu les statuts du Sigeif,

Considérant que Monsieur Jean-Jacques Guillet a exercé sans discontinuer les fonctions de Président du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France de 1983 à 2026, soit pendant quarante-trois années consécutives,

Considérant que, sous sa présidence, le Sigeif a connu des transformations majeures et que, sous son impulsion, il s'est imposé comme un acteur de premier plan du secteur énergétique, fédérant aujourd'hui 193 collectivités adhérentes dans le paysage institutionnel francilien,

Considérant que le Comité d'administration souhaite témoigner sa reconnaissance solennelle à Monsieur Jean-Jacques Guillet pour la durée exceptionnelle de son engagement et l'œuvre accomplie au service du Syndicat et de ses collectivités adhérentes,

Considérant que la présente délibération revêt un caractère honorifique et symbolique,

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Nomme Monsieur Jean-Jacques Guillet Président d'honneur du Sigeif.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-12-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-13****OBJET :****Détermination du nombre
de Vice-Présidents**

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthémont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Paris) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-13-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; HAGEGE (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; AMIMA (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

LE COMITÉ,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-13-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10,

Vu les statuts du Sigeif, notamment leur article 6,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et organes délibérants des EPCI membres du Sigeif résultant des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il y a lieu de déterminer le nombre de Vice-Présidents du Syndicat,

Considérant que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans pouvoir être supérieur à 20 % de l'effectif total du Comité syndical ni excéder quinze vice-présidents,

Considérant que l'effectif du Comité syndical permet de fixer le nombre de Vice-Présidents à quinze dans le respect du plafond précité,

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Fixe à quinze (15) le nombre de Vice-Présidents du Sigeif.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-13-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-14**

OBJET :

Élection des Vice-Présidents
du Syndicat

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWIKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUPH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



- 2 -

CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; HAGEGE (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; AMIMA (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Villed'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10,

Vu les statuts du Sigeif, notamment leur article 6,

Considérant qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et organes délibérants des EPCI membres du Sigeif résultant des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il y a lieu de procéder à l'élection des vice-présidents du Syndicat,

Considérant que le nombre de vice-présidents est fixé à quinze,

Candidatures déclarées :

- Premier Vice-Président : M. Olivier Thomas
- 2^{ème} Vice-Président : Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud
- 3^{ème} Vice-Président : Mme Hélène de Comarmond
- 4^{ème} Vice-Président : M. Serge Carbonnelle
- 5^{ème} Vice-Président : M. Franck Sureau
- 6^{ème} Vice-Président : M. Pascal Thévenot
- 7^{ème} Vice-Président : Mme Sophie Deschiens
- 8^{ème} Vice-Président : M. Georges Joly
- 9^{ème} Vice-Président : M. Hervé Gicquel
- 10^{ème} Vice-Président : Mme Mélissa Youssouf
- 11^{ème} Vice-Président : M. Jean-Louis Delort
- 12^{ème} Vice-Président : M. Luc Di Gallo ; M. Bally Bagayoko
- 13^{ème} Vice-Président : M. Etienne Lengereau ; M. Farid Housni
- 14^{ème} Vice-Président : M. Smaïla Camara ; M. Haroun Quazi
- 15^{ème} Vice-Président : Mme Monique Rimbault

Considérant le procès-verbal de l'élection,

Considérant le résultat des élections suivants :

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Ordre du tableau	Résultats	
Premier Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 2 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : M. Olivier Thomas : 133 voix
2 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 2 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud : 132 voix M. Farid Housni : 1 voix
3 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : Mme Hélène de Comarmond : 134 voix
4 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Serge Carbonnelle : 134 voix
5 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Franck Sureau : 134 voix
6 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Pascal Thévenot : 134 voix
7 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 2 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : Mme Sophie Deschiens : 133 voix

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



8 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Georges Joly : 134 voix
9 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Hervé Gicquel : 134 voix
10 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 2 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : Mme Mélissa Youssouf : 133 voix
11 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : M. Jean-Louis Delort : 134 voix
12 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 2 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : M. Luc Di Gallo : 116 voix M. Bally Bagayoko : 17 voix
13 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 3 Suffrages exprimés 132 Majorité absolue requise 67	Résultats : M. Etienne Lengereau : 118 voix M. Farid Housni : 14 voix

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



14 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 2 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 133 Majorité absolue requise 67	Résultats : M. Smaïla Camara : 122 voix M. Haroun Qazi : 11 voix
15 ^{ème} Vice-Président	Nombre de votants 136 Bulletins blancs 1 Bulletins nuls 1 Suffrages exprimés 134 Majorité absolue requise 68	Résultats : Mme Monique Raimbault : 134 voix

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Proclame Monsieur Olivier Thomas, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Premier Vice-Président.

Article 2 : Proclame Madame Joëlle Ceccaldi-Raynaud, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 2^{ème} Vice-Présidente.

Article 3 : Proclame Madame Hélène de Comarmond, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 3^{ème} Vice-Présidente.

Article 4 : Proclame Monsieur Serge Carbonnelle, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 4^{ème} Vice-Président.

Article 5 : Proclame Monsieur Franck Sureau, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 5^{ème} Vice-Président.

Article 6 : Proclame Monsieur Pascal Thévenot, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 6^{ème} Vice-Président.

Article 7 : Proclame Madame Sophie Deschiens, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 7^{ème} Vice-Présidente.

Article 8 : Proclame Monsieur Georges Joly, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 8^{ème} Vice-Président.

Article 9 : Proclame Monsieur Hervé Gicquel, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 9^{ème} Vice-Président.

Article 10 : Proclame Madame Mélissa Youssouf, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 10^{ème} Vice-Présidente.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Article 11 : Proclame Monsieur Jean-Louis Delort, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 11^{ème} Vice-Président.

Article 12 : Proclame Monsieur Luc Di Gallo, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 12^{ème} Vice-Président.

Article 13 : Proclame Monsieur Etienne Lengereau, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 13^{ème} Vice-Président.

Article 14 : Proclame Monsieur Smaïla Camara, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 14^{ème} Vice-Président.

Article 15 : Proclame Madame Monique Raimbault, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, 15^{ème} Vice-Présidente.

Le Président du Syndicat,



Bernard Gauducheau
Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-14-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-15**

OBJET :

Délégations accordées au
Président

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LEBARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

LE COMITÉ,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu l'article 6 des Statuts du Sigeif,

Considérant que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut déléguer une partie de ses attributions au Président,

Considérant que le fonctionnement du Syndicat justifie l'adoption d'un tel dispositif de délégation,

A l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1er : Le Président est chargé en matière d'affaires générales, par délégation du Comité d'administration du Syndicat et pour la durée de son mandat :

- 1.1. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ;
- 1.2. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers ;
- 1.3. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés du Syndicat utilisées pour les services publics ;
- 1.4. de décider de l'acquisition, du déclassement ou de la cession d'un bien immobilier dont la valeur vénale ne dépasse pas 40 000 € HT ;
- 1.5. de délivrer ou d'accepter les titres d'occupation domaniale, et de signer tout les actes et conventions y afférents ;
- 1.6. de participer à tout appel à manifestation d'intérêt ou d'appel à projets, et de signer tous les actes et convention y afférents ;
- 1.7. d'accepter les dons et legs ;
- 1.8. de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 1.9. d'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, de décider de l'exercice des voies de recours et du désistement d'instance ou d'action ;
- 1.10. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice et experts ;
- 1.11. de signer les transactions prévues aux articles 2044 et suivants du Code civil ;
- 1.12. de décider de la conclusion des conventions de stage ou contrats d'apprentissage en vue de l'accueil d'étudiants, de fonctionnaires en formation, de stagiaires, d'agents ou d'apprentis au sein des services du syndicat ;
- 1.13. de signer les conventions entre le Syndicat et toute société d'économie mixte, société publique locale ou autre société dont le Syndicat est déjà actionnaire ;
- 1.14. plus généralement, de passer toute convention ad hoc dont l'engagement financier total, avenants cumulés compris, demeure inférieur à 40 000 € HT ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Article 2 : Le Président est chargé en matière d'affaires financières par délégation du Comité d'Administration et pour la durée de son mandat :

- 2.1. de signer les conventions financières d'offre de concours nécessaires à l'activité du Syndicat ;
- 2.2. de solliciter des subventions auprès d'organismes de financement, de signer les conventions y afférentes même si elles sont assorties de conditions ;
- 2.3. de procéder, dans les limites des crédits ouverts au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris des instruments de couverture ;
- 2.4. de créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;
- 2.5. de procéder à l'ouverture et aux virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ;
- 2.6. de conclure des contrats de ligne de trésorerie ;
- 2.7. d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes du comptable du Trésor ;
- 2.8. de constituer les provisions pour risques prévues aux articles L.2321-2 et R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales, d'en déterminer les conditions de constitution, de reprise et le cas échéant de répartition et d'ajustement ;

Article 3 : Le Président est chargé en matière de commande publique, par délégation du Comité d'Administration et pour la durée de son mandat :

- 3.1. de décider de la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, la résiliation et des avenants des marchés, accords-cadres et marchés subséquents, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3.2. de signer les conventions constitutives de groupement de commandes, les conventions de groupement d'autorités concédantes et les conventions d'adhésion aux centrales d'achat, et d'en arrêter les conditions de mise en œuvre ;
- 3.3. de fixer les indemnités dues aux candidats et aux personnalités qualifiées dans le cadre des mises en concurrence ;
- 3.4. de signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage prises en application des dispositions de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique par lesquelles plusieurs maîtres d'ouvrage désignent celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération ;
- 3.5. de saisir pour avis la commission consultative des services publics locaux des projets de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de tout projet de partenariat ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Article 4 : Le Président est chargé en matière d'exercice des compétences transférées du Sigeif (Article 2 des statuts), par délégation du Comité d'Administration et pour la durée de son mandat :

- 4.1. de signer, à la suite des transferts de compétence des collectivités adhérentes au Sigeif, les actes de transfert des contrats ainsi que les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles prévus aux articles L. 1321-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- 4.2. de signer les demandes d'autorisation et de déclaration nécessaires à l'exercice des compétences transférées et notamment celles prévues par le Code de l'urbanisme, le Code de l'environnement, le Code de l'énergie et le Code minier ;
- 4.3. de signer les actes relatifs à la gestion immobilière des biens de retour des contrats de concession, et notamment les actes relatifs à la rectification de la propriété de ces biens de retour, y compris par voie unilatérale ;
- 4.4. de signer les conventions passées dans le cadre du contrat de concession ;

Article 5 : Le Président est chargé, en matière d'exercice des activités complémentaires du Sigeif (article 5 des statuts), par délégation du Comité d'Administration et pour la durée de son mandat :

- 5.1. de signer toutes les conventions relatives aux opérations d'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de communications électroniques, notamment celles prévues à l'article L. 2224-35 du Code général des collectivités territoriales et celles relatives au transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage ;
- 5.2. de signer les conventions prises en application de l'article L. 2224-34 du Code général des collectivités territoriales en matière de maîtrise de la demande d'énergie, ainsi que les conventions générales et particulières du service d'achat centralisé « Sigeif EcoReno » ;
- 5.3. de signer les conventions relatives à la valorisation des certificats d'économies d'énergie ;
- 5.4. de signer les contrats et conventions relatifs au développement, au raccordement et à l'exploitation des installations de production d'électricité d'origine renouvelable ;

Article 6 : Au surplus, le Président est chargé de prendre toute décision concernant l'exécution, la signature des avenants et la résiliation des conventions signées au titre de la présente délibération ;

Article 7 : Le Président rend compte des attributions exercées par délégation du comité lors de chaque réunion du comité ;

Article 8 : Le Président est autorisé à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature aux personnes visées à l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260604-DEL26-15-DE
Date de télétransmission : 04/06/2026
Date de réception préfecture : 04/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-16****OBJET :**

Dépôt des listes
de la CAO et de la CDSP

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-16-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Hay-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-16-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21, L. 5711-1 et D. 1411-3 à D. 1411-5,

Vu les statuts du Sigeif,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à l'élection des membres, titulaires et suppléants, de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public,

Considérant que l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes des candidats appelés à composer ces commissions,

Considérant que ces conditions de dépôt peuvent être adoptées au cours de la séance même au cours de laquelle il est procédé à l'élection des membres des commissions, dès lors que la délibération relative aux conditions de dépôt précède immédiatement celle relative à l'élection,

Considérant que les membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Les listes de candidats aux postes de membres, titulaires et suppléants, au sein de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de délégation de service public sont déposées en séance, au plus tard jusqu'à la mise en discussion de l'affaire consacrée à l'élection de ces membres.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-16-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-17****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la CAO

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-17-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Hay-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-17-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5 et L. 1414-2 ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à l'élection des membres, titulaires et suppléants, de la Commission d'appel d'offres ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres est composée du président et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants ;

Considérant que les membres de la CAO sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Sont élus membres de la Commission d'appel d'offres :

- Au titre des membres titulaires :
 - o Thierry Bonnet — Croissy-sur-Seine (78)
 - o Malgorzata Dudek — Montfermeil (93)
 - o Denis Privé — Igny (91)
 - o Patrick Pamart — Roissy-en-France (95)
 - o Gabriel Greze — Villeparisis (77)

- Au titre des membres suppléants :
 - o Jérémy Demassiet — Bois-d'Arcy (78)
 - o Vitalii Osipa — Fontenay-sous-Bois (94)

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-17-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



- o Luc Di Gallo — Montreuil (93)
- o Frédéric Druart — Choisy-le-Roi (94)
- o Philippe Tastes — Sceaux (92)



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-17-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-18****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la CDSP

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUIH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-18-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-18-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-5 ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à l'élection des membres, titulaires et suppléants, de la Commission de délégation de service public ;

Considérant que la Commission de délégation de service public est composée du président et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants ;

Considérant que les membres de la CDSP sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Sont élus membres de la Commission de délégation de service public :

- Au titre des membres titulaires :
 - o Alain Durand — Arnouville (95)
 - o Marc Feugère — Châtenay-Malabry (92)
 - o Philippe Brillault — Le Chesnay-Rocquencourt (78)
 - o Frédéric Druart — Choisy-le-Roi (94)
 - o Aïcha Coulibaly — Sarcelles (95)

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-18-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



- Au titre des membres suppléants :
 - o Christophe de Cambourg — Ville-d'Avray (92)
 - o Philippe Liégeois — Maisons-Laffitte (78)
 - o François Peter — Suresnes (92)
 - o Naïga Stefel — Vitry-sur-Seine (94)
 - o Jacques Djengou Mboule — Boissy-Saint-Léger (94)



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-18-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-19****OBJET :****Constitution de la CCSPL**

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUPH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gousses) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Grosly) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-19-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villemomble) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-19-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1413-1 et D. 1411-3 à D. 1411-5,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les délibérations n° 92-28 du 14 décembre 1992 et n° 99-10 du 15 février 1999 instituant une commission consultative des services publics locaux et définissant ses compétences,

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux est compétente, de plein droit, pour l'ensemble des services publics que le Syndicat confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'il exploite en régie dotée de l'autonomie financière,

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux est présidée par le Président du Syndicat ou son représentant,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de fixer le nombre de représentants du Comité ainsi que le nombre d'associations locales appelés à siéger au sein de cette commission, et de procéder à leur élection et à leur désignation,

Considérant que les représentants de l'assemblée délibérante au sein de la Commission consultative des services publics locaux sont désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

Considérant que l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes des candidats appelés à composer cette commission,

Considérant que ces conditions de dépôt peuvent être adoptées au cours de la séance même au cours de laquelle il est procédé à l'élection des membres de la Commission, dès lors que la délibération relative aux conditions de dépôt précède immédiatement celle relative à l'élection,

Considérant que les membres titulaires et suppléants représentants du Comité au sein de la Commission consultative des services publics locaux sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant qu'il appartient à la Commission consultative des services publics locaux d'adopter elle-même son règlement intérieur, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-19-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Le nombre de représentants du Comité d'administration appelés à siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux est fixé à cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Article 2 : Le nombre de représentants d'associations locales appelés à siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux est fixé à cinq.

Article 3 : La Commission consultative des services publics locaux adoptera son règlement intérieur lors de sa première réunion suivant son installation, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 4 : La présente délibération se substitue, à compter de sa date d'effet, à la délibération n° 92-28 du 14 décembre 1992 et à la délibération n° 99-10 du 15 février 1999, qui sont abrogées.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture 075-200050433-20260518-DEL26-19-DE Date de télétransmission : 16/06/2026 Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-20****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la CCSPL

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-20-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Hay-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-20-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1413-1,

Vu les statuts du Sigeif,

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux est présidée par le Président du Syndicat ou son représentant,

Considérant que le Comité d'administration a fixé à cinq le nombre de membres titulaires et à cinq le nombre de membres suppléants représentants du Comité au sein de la Commission consultative des services publics locaux,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à l'élection des membres, titulaires et suppléants, représentants du Comité au sein de la Commission consultative des services publics locaux,

Considérant les candidatures déclarées,

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir,

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-20-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article unique : Sont élus membres de la Commission consultative des services publics locaux :

- **Au titre des membres titulaires :**
 - o Jean-Louis Delort — Verrières-le-Buisson (91)
 - o Mouhamet Touré — Neuilly-Plaisance (93)
 - o Thomas Giry — Arcueil (94)
 - o Olivier Thomas — Marcoussis (91)
 - o Lahcen Baylal — Villeneuve-la-Garenne (92)

- **Au titre des membres suppléants :**
 - o Emilie Roux — Courtry (77)
 - o Etienne Ravier — Ermont (95)
 - o Sabine Pellon — Épinay-sous-Sénart (91)
 - o Frédéric Druart — Choisy-le-Roi (94)
 - o Philippe Tastes — Sceaux (92)



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-20-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-21****OBJET :**

Désignation des représentants
d'associations locales au sein de la
CCSPL

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUIH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-21-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Hay-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemombre) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-21-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1413-1 ;

Vu les statuts du Sigeif,

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux comprend, outre les représentants de l'assemblée délibérante, des représentants d'associations locales,

Considérant que le Comité d'administration a fixé à cinq le nombre d'associations locales appelées à siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de désigner les associations ainsi appelées à siéger au sein de cette commission,

Considérant que la diversité des compétences exercées par le Syndicat justifie une composition associative reflétant tant la défense des intérêts des consommateurs que l'enjeu de la transition énergétique,

Considérant que les associations désignées siègent à la Commission par l'intermédiaire d'un représentant qu'elles désignent en leur sein, pour la durée du mandat du Comité d'administration,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-21-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Sont désignées pour siéger au sein de la Commission consultative des services publics locaux du Sigeif, en qualité de représentants d'associations locales, pour la durée du mandat du Comité d'administration :

- l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC) ;
- l'Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) ;
- l'Union fédérale des consommateurs - Que Choisir (UFC-Que Choisir) ;
- France Nature Environnement (FNE) ;
- l'Association Énergie Partagée.

Article 2 : Chacune de ces associations désigne, en son sein, un représentant titulaire appelé à siéger à la Commission. La désignation est notifiée au Syndicat par l'association concernée. Tout changement de représentant en cours de mandat est notifié dans les mêmes conditions, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle délibération du Comité d'administration.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-21-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-22****OBJET :**

Élection des représentants du Sigeif
à la commission de suivi gaz

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-22-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-22-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 entre le Sigeif et son concessionnaire,

Considérant que la commission de suivi du cahier des charges gaz est composée paritairement de cinq représentants désignés par le Sigeif, dont son Président, et de cinq représentants du concessionnaire,

Considérant que le Président du Syndicat est membre de droit de cette commission,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à l'élection des quatre membres titulaires et des quatre membres suppléants représentant le Sigeif au sein de cette commission, aux côtés du Président,

Considérant que ces membres sont élus au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant que seuls les délégués des collectivités ayant transféré la compétence « distribution de gaz » prennent part au vote,

Considérant les candidatures déclarées,

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir,

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-22-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Sont élus représentants du Sigeif au sein de la commission de suivi du cahier des charges gaz, aux côtés du Président, membre de droit :

- **Au titre des membres titulaires :**
 - o Patrick Leroy — Rungis (94)
 - o Robert Archambault — Saint-Maurice (94)
 - o Patrice Calmèjane — Villemomble (93)
 - o Corinne Pham-Pingall — Antony (92)

- **Au titre des membres suppléants :**
 - o Marc Feugère — Châtenay-Malabry (92)
 - o Laurent Taupin — Chevilly-Larue (94)
 - o Rachid Hamdani — Soisy-sous-Montmorency (95)
 - o Didier Caron — Fontenay-le-Fleury (78)

Article 2 : Le concessionnaire désignera ses cinq représentants appelés à siéger à la commission de suivi du cahier des charges gaz.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-22-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-23****OBJET :**

Élection des représentants du Sigeif
à la commission de suivi électricité

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Grosly) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-23-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-23-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution d'électricité signée le 18 octobre 2019 entre le Sigeif et son concessionnaire,

Considérant que la commission de suivi électricité est composée paritairement de cinq représentants désignés par le Sigeif, dont son Président, et de cinq représentants du concessionnaire,

Considérant que le Président du Syndicat est membre de droit de cette commission,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à l'élection des quatre membres titulaires et des quatre membres suppléants représentant le Sigeif au sein de cette commission, aux côtés du Président,

Considérant que ces membres sont élus au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant que seuls les délégués des collectivités ayant transféré la compétence « distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente » prennent part au vote,

Considérant les candidatures déclarées,

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir,

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-23-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Sont élus représentants du Sigeif au sein de la commission de suivi électricité, aux côtés du Président, membre de droit :

- **Au titre des membres titulaires :**
 - o Anne-Lys de Haut de Sigy — Versailles (78)
 - o Jacques d'Allemagne — Marnes-la-Coquette (92)
 - o Fabrice Piocelle-Cornillion — Servon (77)
 - o Jacques Djengou Mboule — Boissy-Saint-Léger (94)

- **Au titre des membres suppléants :**
 - o Vladimir Boire — Saint-Cyr-l'École (78)
 - o Gilles Picart — Vaires-sur-Marne (77)
 - o Jean-Louis Delort — Verrières-le-Buisson (91)
 - o Didier Caron — Fontenay-le-Fleury (78)

Article 2 : Le concessionnaire désignera ses cinq représentants appelés à siéger à la commission de suivi électricité.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-23-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-24****OBJET :**

Élection des représentants du Sigeif
des commissions de suivi
« réseaux de chaleur urbains »

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUIH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses)

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-24-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-24-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur géothermique des communes de Bailly, Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Noisy-le-Roi,

Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur géothermique des communes de Chaville, Sèvres, Ville-d'Avray et Viroflay,

Considérant que le Syndicat exerce, pour le compte des collectivités adhérentes ayant transféré la compétence correspondante, la qualité d'autorité concédante des réseaux publics de chaleur et de froid,

Considérant qu'il est de l'intérêt du bon exercice de cette compétence d'instituer, pour chaque concession, une commission de suivi associant les élus des communes concernées, ayant notamment pour mission d'examiner le compte rendu annuel d'activité du concessionnaire,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de fixer la composition de ces commissions,

Considérant que seuls les délégués des collectivités ayant transféré «la compétence « distribution publique de chaleur et de froid » prennent part au vote,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-24-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Il est institué, pour chacune des concessions de distribution publique de chaleur conclues par le Syndicat, une commission de suivi ayant pour mission d'examiner le compte rendu annuel d'activité du concessionnaire et, plus généralement, de suivre l'exécution du contrat de concession.

Article 2 : Chaque commission de suivi est présidée par le Président du Syndicat ou son représentant.

Article 3 : Sont membres de droit de chaque commission de suivi, en qualité de membres titulaires, les délégués titulaires au Comité d'administration des communes comprises dans le périmètre de la concession concernée. Les délégués suppléants au Comité d'administration de ces mêmes communes en sont membres suppléants et siègent à la commission en cas d'empêchement du délégué titulaire de leur commune.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-24-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-25****OBJET :**

Élection des représentants du Sigeif
à la commission
mobilité électrique

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUIH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses)

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-25-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Grosly.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-25-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération n° 14-20 du 29 avril 2014 portant suppression de la commission énergie environnement et institution de trois commissions spécialisées, et notamment le premier alinéa de son article 2 relatif à la commission « transports, déplacements et nouvelles mobilités »,

Vu la délibération n° 20-28 du 14 septembre 2020 portant nouvelle dénomination de cette commission sous l'intitulé « Transports et mobilité durable »,

Considérant l'opportunité, compte tenu des enjeux liés aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques de spécialiser cette commission sur les questions de mobilité électrique et de l'intituler désormais « Mobilité électrique »,

Considérant que cette commission est présidée par le Président du Sigeif ou son représentant désigné par délégation et qu'elle est composée, outre celui-ci, de quinze membres élus,

Considérant que ces membres sont élus au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant que seuls les délégués des collectivités ayant transféré la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques » prennent part au vote,

Considérant les candidatures déclarées,

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir,

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-25-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : La commission « Transports et mobilité durable » est intitulée « Mobilité électrique ».

Article 2 : Sont élus membres de la commission « Mobilité électrique », aux côtés du Président du Syndicat ou de son représentant :

- o Olivier Thomas — Marcoussis (91)
- o Vladimir Boire — Saint-Cyr-l'École (78)
- o Gabriel Greze — Villeparisis (77)
- o Pierre Gentilhomme — Meudon (92)
- o Farid Housni — Bagneux (92)
- o Christophe de Cambourg — Ville-d'Avray (92)
- o Pierre Crosnier-Leconte — Bois-Colombes (92)
- o Bruno Bordier — Maisons-Alfort (94)
- o Richard Doms — Fresnes (94)
- o Georges Joly — Enghien-les-Bains (95)
- o Philippe Arès — CA Val Parisis (95)
- o Karine Okonski — Bouffémont (95)
- o Delphine Drapeau — Belloy-en-France (95)
- o Florence Ville-Vallée — Margency (95)
- o Smaïla Camara — Bondy (93)



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-25-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-26****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la commission EnR
et efficacité énergétique

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses)

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-26-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Grosly.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-26-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération du comité d'administration n°14-20 du 29 avril 2014 instituant trois commissions spécialisées, notamment la commission « Énergies renouvelables et efficacité énergétique »,

Considérant l'intérêt de maintenir cette commission en l'état,

Considérant que cette commission est présidée par le Président du Sigeif ou son représentant désigné par délégation et qu'elle est composée, outre celui-ci, de quinze membres élus,

Considérant que ces membres sont élus au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées,

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir,

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-26-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article unique : Sont élus membres de la commission « Énergies renouvelables et efficacité énergétique », aux côtés du Président du Syndicat ou de son représentant :

- o Monique Rimbault — La Garenne-Colombes (92)
- o Luc Di Gallo — Montreuil (93)
- o Emilie Roux — Courtry (77)
- o Béatrice Belliard — Boulogne-Billancourt (92)
- o Philippe Escande — Orsay (91)
- o Florence de Pampelonne — EPT GPSO (92)
- o Florence Ville-Vallée — Margency (95)
- o Stéphane Marrec — Rueil-Malmaison (92)
- o Jérémy Demassiet — Bois-d'Arcy (78)
- o Patrick Pamart — Roissy-en-France (95)
- o Jérôme Tagnon — Joinville-le-Pont (94)
- o Bruno Bordier — Maisons-Alfort (94)
- o Bally Bagayoko — Saint-Denis (93)
- o Aïcha Coulibaly — Sarcelles (95)
- o Florent Sevin — Saint-Ouen-sur-Seine (93)



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-26-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-27****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la commission
prospective et innovation

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUIH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses)

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-27-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-27-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération du comité d'administration n°20-39 du 14 septembre 2020 instituant la commission « prospective et innovation »,

Considérant l'intérêt de maintenir cette commission en l'état,

Considérant que cette commission est présidée par le Président du Sigeif ou son représentant désigné par délégation et qu'elle est composée, outre celui-ci, de quinze membres élus,

Considérant que ces membres sont élus au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées,

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir,

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-27-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article unique : Sont élus membres de la commission « prospective et innovation », aux côtés du Président du Syndicat ou de son représentant :

- o Hélène de Comarmond — Cachan (94)
- o Etienne Lengereau — Montrouge (92)
- o Jane-Marie Hermann — Viroflay (78)
- o Eric Couture — Le Perreux-sur-Marne (94)
- o Anne-Lys de Haut de Sigy — Versailles (78)
- o Frédéric Druart — Choisy-le-Roi (94)
- o Igor Trickovski — Villejust (91)
- o Fabrice Piacelle-Cornillion — Servon (77)
- o Anne Texier — Sèvres (92)
- o Philippe Cipriano — Saint-Maur-des-Fossés (94)
- o Franck Monmasson — Nozay (91)
- o Philippe Pemezec — Le Plessis-Robinson (92)
- o Fatna Belbachir — Le Blanc-Mesnil (93)
- o Stéphanie Soares — Courbevoie (92)
- o Pedro Travesco — Louvres (95)



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-27-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-28****OBJET :**

Élection des représentants du Sigeif
à la commission
de coopération décentralisée

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-28-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Hay-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-28-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



- 3 -

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération du Comité d'Administration n° 01-30 du 25 juin 2001 portant institution d'une commission de coopération décentralisée,

Considérant l'intérêt de maintenir cette commission en l'état,

Considérant que cette commission est présidée par le Président du Sigeif ou son représentant désigné par délégation et qu'elle est composée, outre celui-ci, de quinze membres élus,

Considérant que ces membres sont élus au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées,

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir,

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-28-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article unique : Sont élus membres de la commission « coopération décentralisée », aux côtés du Président du Syndicat ou de son représentant :

- Sophie Deschiens — Levallois-Perret (92)
- Pierre Seguin — Wissous (91)
- Alain Durand — Arnouville (95)
- Béatrice Belliard — Boulogne-Billancourt (92)
- Yann Alexandre — Groslay (95)
- Anne Pelletier-le-Barbier — Bièvres (91)
- Florence de Pampelonne — EPT GPSO (92)
- Eric Couture — Le Perreux-sur-Marne (94)
- Patrick Leroy — Rungis (94)
- Jane-Marie Hermann — Viroflay (78)
- Richard Doms — Fresnes (94)
- Mouhamet Touré — Neuilly-Plaisance (93)
- Malika Kacimi — Villejuif (94)
- Malgorzata Dudek — Montfermeil (93)
- Marwan Chamakhi — Goussainville (95)



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-28-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-29****OBJET :**

Élection des représentants du Sigeif
à la commission consultative
paritaire

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses)

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-29-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

A donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-29-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2224-37-1,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération n° 15-49 du 14 décembre 2015 portant création d'une commission consultative paritaire entre le Syndicat et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre syndical,

Considérant que le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre syndical s'élève à douze et qu'il y a lieu de désigner un nombre équivalent de représentants du Sigeif au sein de la commission consultative paritaire,

Considérant que cette commission est présidée par le Président du Syndicat ou son représentant,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à l'élection des douze représentants du Sigeif au sein de cette commission,

Considérant que ces membres sont élus au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées,

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir,

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-29-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article unique : Sont élus représentants du Sigeif au sein de la commission consultative paritaire aux côtés du Président du Syndicat ou de son représentant :

- Franck Sureau — Mitry-Mory (77)
- Denis Privé — Igny (91)
- Jean-Pierre Valentin — Carrières-sur-Seine (78)
- Malgorzata Dudek — Montfermeil (93)
- Frédéric Druart — Choisy-le-Roi (94)
- Jacques d'Allemagne — Marnes-la-Coquette (92)
- Jean-Louis Delort — Verrières-le-Buisson (91)
- Florence Ville-Vallée — Margency (95)
- Pascal Verseux — Bures-sur-Yvette (91)
- Abdeslam Koulouh — Colombes (92)
- Yann Alexandre — Groslay (95)
- Haroon Qazi — La Courneuve (93)



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-29-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-30****OBJET :**

Élection des représentants du Sigeif
à la Société d'économie mixte locale
« Sigeif Mobilités »

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWIKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUPH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-30-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-30-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de la Société d'économie mixte locale « Sigeif Mobilités » mis à jour le 22 janvier 2026,
Vu le pacte d'actionnaires de la Société d'économie mixte locale « Sigeif Mobilités »,

Considérant que le Sigeif est actionnaire majoritaire de la Société d'économie mixte locale « Sigeif Mobilités », constituée pour la conception, le développement, le financement, la réalisation et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, de stations distribuant de l'hydrogène ou du gaz naturel véhicule en région Île-de-France,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, d'un représentant à l'Assemblée générale des actionnaires et de cinq sièges au Conseil d'administration de la Société, dont les titulaires sont désignés par le Comité d'administration,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ces représentants à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale et les administrateurs sont désignés au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-30-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Est désigné représentant du Sigeif à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société d'économie mixte locale « Sigeif Mobilités » : Philippe Liégeois — Maisons-Laffitte (78)

Article 2 : Sont désignés représentants du Sigeif au Conseil d'administration de la Société d'économie mixte locale « Sigeif Mobilités » :

- o Bernard Gauducheau — Vanves (92)
- o Jean-Pierre Valentin — Carrières-sur-Seine (78)
- o Robert Archambault — Saint-Maurice (94)
- o Serge Carbonnelle — Les Pavillons-sous-Bois (93)
- o Patrick Widloecher — Châtillon (92)

Article 3 : Les représentants ainsi désignés sont autorisés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par les organes de la Société dans le cadre de l'exercice de leur mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-30-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-31****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la Société d'économie
mixte locale « Essonne Energies »

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUPH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-31-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucluse) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-31-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de la Société d'économie mixte locale « Essonne Energies »

Considérant que le Sigeif détient 5,05% de la Société d'économie mixte locale « Essonne Energies »,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, d'un représentant à l'Assemblée générale des actionnaires et d'un siège au Conseil d'administration de la Société, dont les titulaires sont désignés par le Comité d'administration,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ces représentants à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale et les administrateurs sont désignés au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-31-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société d'économie mixte locale « Essonne Énergies » : Olivier Thomas — Marcoussis (91)

Article 2 : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif au Conseil d'administration de la Société d'économie mixte locale « Essonne Énergies » : Olivier Thomas — Marcoussis (91)

Article 3 : Les représentants ainsi désignés sont autorisés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par les organes de la Société dans le cadre de l'exercice de leur mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-31-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-32****OBJET :**

Élection du représentant du Sigeif
à la Société d'économie mixte
locale « SEM-Energies92 »

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWIKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUEH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPELEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-32-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vauresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-32-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de la Société d'économie mixte locale « SEM-Energies92 »

Considérant que le Sigeif détient 7,5% de la Société d'économie mixte locale « SEM-Energies92 »,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, d'un représentant à l'Assemblée générale des actionnaires et d'un siège au Conseil d'administration de la Société, dont les titulaires sont désignés par le Comité d'administration,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ces représentants à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale et les administrateurs sont désignés au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-32-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société d'économie mixte locale « SEM-Energies92 » : Marc Feugère — Châtenay-Malabry (92)

Article 2 : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif au Conseil d'administration de la Société d'économie mixte locale « SEM-Energies92 » : Bernard Gauducheau — Vanves (92)

Article 3 : Les représentants ainsi désignés sont autorisés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par les organes de la Société dans le cadre de l'exercice de leur mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-32-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-33****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la Société d'économie
mixte locale « SEM IdF
Investissements et territoires »

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-33-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Épinay-sous-Sénart) ; TRAKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-33-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1524-5,

Vu le Code de commerce,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de la Société d'économie mixte locale « Île-de-France Investissements et Territoires » approuvés par l'Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2023,

Considérant que la Société d'économie mixte locale « Île-de-France Investissements et Territoires » a, dans le cadre d'une opération de restructuration, absorbé la Société d'économie mixte locale « IDF Énergies », dont le Sigeif était actionnaire,

Considérant que cette opération a entraîné une dilution mécanique de la participation des anciens actionnaires d'IDF Énergies au sein du capital de la société absorbante,

Considérant que le Sigeif détient 39 actions, soit 0,02 % du capital social,

Considérant qu'en raison de cette participation réduite au capital, le Sigeif est représenté, conformément à l'article 12.1 des statuts, au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires, laquelle désigne en son sein le ou les représentants communs siégeant au Conseil d'administration,

Considérant que le Sigeif dispose par ailleurs d'un représentant à l'Assemblée générale des actionnaires de la Société, dont le titulaire est désigné par le Comité d'administration,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale et à l'assemblée spéciale sont désignés au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-33-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article unique : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif à l'Assemblée générale des actionnaires ainsi qu'au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires de la Société d'économie mixte locale « Île-de-France Investissements et Territoires » : Grégoire Aussavy — Bagnolet (93)



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-33-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-34****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la SAS
« Parc Solaire Plaine Vallée »

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWIKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-34-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucluse) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-34-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2253-1 alinéa 3,

Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L. 227-1 et suivants,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de la Société par actions simplifiée « Parc Solaire Plaine Vallée »,

Considérant que la Société par actions simplifiée « Parc Solaire Plaine Vallée » a pour objet le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une centrale solaire photovoltaïque sur les Monts de Sarcelles de la commune de Saint-Brice-sous-Forêt,

Considérant que le Sigeif détient 24 % du capital social,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, d'un représentant à l'Assemblée générale des associés et d'un siège au sein du Comité de Direction de la Société, dont le titulaire assure la présidence,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ces représentants à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale et le représentant au Comité de Direction sont désignés au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-34-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif à l'Assemblée générale des associés de la Société par actions simplifiée « Parc Solaire Plaine Vallée » : Georges Joly — Enghien-les-Bains (95)

Article 2 : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif au sein du Comité de Direction de la Société par actions simplifiée « Parc Solaire Plaine Vallée » : Georges Joly — Enghien-les-Bains (95)

Article 3 : Les représentants ainsi désignés sont autorisés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par les organes de la Société dans le cadre de l'exercice de leur mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-34-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-35****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la SAS « VerdY »

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthémont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-35-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Hay-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-35-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2253-1 alinéa 3,

Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L. 227-1 et suivants,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de la Société par actions simplifiée « VerdY »,

Considérant que la Société par actions simplifiée « VerdY » a pour objet le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale avec géothermie sur un terrain mis à disposition par le Département des Yvelines, ainsi que la commercialisation de la chaleur renouvelable produite,

Considérant que le Sigeif détient 5 % du capital social,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, d'un représentant à l'Assemblée générale des associés et d'un siège au sein du Comité de Direction de la Société,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ces représentants à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale et le représentant au Comité de Direction sont désignés au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-35-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif à l'Assemblée générale des associés de la Société par actions simplifiée « VerdY » : Jérémy Demassiet — Bois-d'Arcy (78)

Article 2 : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif au sein du Comité de Direction de la Société par actions simplifiée « VerdY » : Jérémy Demassiet — Bois-d'Arcy (78)

Article 3 : Les représentants ainsi désignés sont autorisés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par les organes de la Société dans le cadre de l'exercice de leur mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-35-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-36****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la SAS
« Ferme solaire de Marcoussis »

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-36-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-36-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2253-1 alinéa 3,

Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L. 227-1 et suivants,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de la Société par actions simplifiée « Ferme solaire de Marcoussis »,

Considérant que la Société par actions simplifiée « Ferme solaire de Marcoussis » a pour objet le développement, la construction ainsi que l'exploitation technique et commerciale d'une centrale de production d'énergie photovoltaïque au sol,

Considérant que le Sigeif détient 20 % du capital social,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, d'un représentant à l'Assemblée générale des associés et d'un siège au sein du Comité d'Associés de la Société,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ces représentants à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale et le représentant au Comité d'Associés sont désignés au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif à l'Assemblée générale des associés de la Société par actions simplifiée « Ferme solaire de Marcoussis » : Olivier Thomas — Marcoussis (91)

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-36-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



Article 2 : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif au sein du Comité d'Associés de la Société par actions simplifiée « Ferme solaire de Marcoussis » : Olivier Thomas — Marcoussis (91)

Article 3 : Les représentants ainsi désignés sont autorisés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par les organes de la Société dans le cadre de l'exercice de leur mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-36-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-37****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à l'Association « SYNCOM »

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-37-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Hay-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-37-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour son exécution,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de l'association SYNCOM,

Considérant que l'association SYNCOM a pour but d'apporter, par l'usage d'un outil informatique, une aide à la gestion des travaux de voirie,

Considérant que le Sigeif est membre de droit de l'association SYNCOM,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, de deux représentants à l'Assemblée générale ainsi que de deux représentants au sein du Conseil d'administration de l'association,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ces représentants à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les représentants à l'Assemblée générale et les représentants au Comité d'administration sont désignés au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-37-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Sont désignés représentants du Sigeif à l'Assemblée générale de l'association SYNCOM :

- o Jane-Marie Hermann — Viroflay (78)
- o Yann Alexandre — Groslay (95)

Article 2 : Sont désignés représentants du Sigeif au sein du Conseil d'administration de l'association SYNCOM :

- o Jane-Marie Hermann — Viroflay (78)
- o Yann Alexandre — Groslay (95)

Article 3 : Les représentants ainsi désignés sont autorisés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par les organes de l'association dans le cadre de l'exercice de leur mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-37-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-38****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à l'Association
« Sigeif Energie Soleil »

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWIKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUPH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-38-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vauresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-38-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour son exécution,

Vu le Code de l'énergie, et notamment son article L. 315-2,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de l'association « Sigeif Energie Soleil »,

Considérant que l'association « Sigeif Energie Soleil » a pour objet de mettre en place des actions permettant d'organiser la répartition de la production d'énergies renouvelables dans le cadre d'opération d'autoconsommation collective,

Considérant que l'association assure le rôle de Personne Morale Organisatrice (PMO) prévue à l'article L. 315-2 du Code de l'énergie ainsi que des services accessoires aux opérations pour les membres et les collectivités où l'autoconsommation collective se déploie,

Considérant que le Sigeif est membre de l'association « Sigeif Energie Soleil »,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, d'un représentant à l'Assemblée générale de l'association,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ces représentants à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale est désigné au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-38-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



DÉLIBÈRE :

Article 1^{er} : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif à l'Assemblée générale de l'association « Sigeif Energie Soleil » : Monique Raimbault — La Garenne-Colombes (92)

Article 2 : Le représentant ainsi désigné est autorisé à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par les organes de l'association dans le cadre de l'exercice de leur mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-38-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-39****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à l'APUR

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-39-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-39-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour son exécution,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de l'association « Atelier parisien d'urbanisme » (Apur),

Considérant que l'Atelier parisien d'urbanisme a pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des orientations de la politique urbaine et des documents d'urbanisme, ainsi qu'à la préparation des projets à l'échelle de Paris, de son aire urbaine ou de tout ou partie de la région Île-de-France,

Considérant que le Sigeif est membre adhérent de l'association et relève, à ce titre, du Collège 2 « Syndicats techniques » prévu à l'article 7.2 des statuts,

Considérant que le Sigeif dispose d'un représentant à l'Assemblée générale de l'association,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ce représentant à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale est désigné au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-39-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif à l'Assemblée générale de l'association « Atelier parisien d'urbanisme » : Bernard Gauducheau - Vanves (92).

Article 2 : Le représentant ainsi désigné est autorisé à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par les organes de l'association dans le cadre de l'exercice de son mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-39-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-40****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la FFAUVE

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-40-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Hay-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-40-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour son exécution,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de l'association « Fédération Française des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Électriques » (FFAUVE),

Considérant que la FFAUVE a pour but de répondre aux besoins et attentes communes aux associations d'utilisateurs de véhicules électriques, notamment en leur permettant de bénéficier d'une visibilité et d'une notoriété accrue, de disposer de plus de moyens pour réaliser leurs missions, de partager des savoir-faire et expériences, de coordonner leurs actions et de mieux comprendre ensemble les évolutions du véhicule électrique et de la mobilité électrique,

Considérant que le Sigeif est membre actif de l'association,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, d'un représentant à l'Assemblée générale de l'association, Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ce représentant à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale est désigné au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant que seuls les délégués des collectivités ayant transféré la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques » prennent part au vote,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-40-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif à l'Assemblée générale de l'association « Fédération Française des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Électriques » (FFAUVE) : Olivier Thomas - Marcoussis (91).

Article 2 : Le représentant ainsi désigné est autorisé à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par les organes de l'association dans le cadre de l'exercice de son mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-40-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-41****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à l'Institut Paris Région

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthémont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-41-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Hay-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-41-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour son exécution,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de l'association « L'Institut Paris Region »,

Considérant que L'Institut Paris Region a pour mission de réaliser des études et travaux essentiels à la prise de décision de la Région Île-de-France et de ses partenaires, et qu'il intervient, de l'échelle locale à celle des grandes métropoles, dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, le logement, les transports, la mobilité, l'environnement, la biodiversité, l'énergie, les déchets, l'économie, l'emploi, la sécurité, la santé, le sport et les questions de société,

Considérant que le Sigeif est adhérent de l'association et relève, à ce titre, du Collège « Organismes » au sein de l'Assemblée générale,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, d'un représentant à l'Assemblée générale de l'association,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ce représentant à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale est désigné au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-41-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif à l'Assemblée générale de l'association « L'Institut Paris Région » : Bernard Gauducheau – Vanves (92).

Article 2 : Le représentant ainsi désigné est autorisé à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par les organes de l'association dans le cadre de l'exercice de son mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-41-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-42****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif au CNAS

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-42-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



(Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Hay-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-42-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour son exécution,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de l'association « Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics » (CNAS),

Considérant que le CNAS a pour but l'amélioration des conditions de vie des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics adhérents, en assurant la mise en œuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale,

Considérant que le Sigeif est adhérent du CNAS,

Considérant qu'en application de l'article 6 des statuts, chaque établissement public adhérent désigne un délégué local des élus, appelé à siéger à l'assemblée départementale et à participer à l'élection des membres du Conseil d'administration et des bureaux départementaux,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ce délégué à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le délégué local des élus est désigné au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-42-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Est désigné délégué(e) local(e) des élus du Sigeif auprès du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (CNAS) : Abdeslam Koulouh – Colombes (92).

Article 2 : Le représentant ainsi désigné est autorisé à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par les organes de l'association dans le cadre de l'exercice de son mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-42-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-43****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif à la Commission
consultative sur l'énergie créée par
la Métropole du Grand Paris

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWIKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUPH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-43-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-43-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-1 et L. 2224-31,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Paris créant la commission consultative prévue au V de l'article L. 5219-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Métropole du Grand Paris est chargée de la mise en cohérence des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid sur son territoire et de l'établissement, en concertation avec les autorités compétentes intéressées, d'un schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains,

Considérant qu'à cet effet, une commission consultative est créée entre la Métropole du Grand Paris, la commune de Paris, les syndicats exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz dont le territoire est inclus en tout ou partie dans le périmètre de la Métropole, et les établissements publics territoriaux concernés,

Considérant que cette commission a pour mission de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données,

Considérant que le Sigeif, syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz sur un périmètre recouvrant en grande partie celui de la Métropole du Grand Paris, et au-delà, est membre de cette commission consultative,

Considérant que le Sigeif y dispose de trois sièges, conformément à la composition arrêtée par la Métropole du Grand Paris,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation des représentants du Sigeif au sein de cette commission à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les représentants du Sigeif au sein de la commission consultative sont désignés au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que Monsieur Julien LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de la commune de Limeil-Brévannes, se déporte et ne prend pas part au vote, en application de l'article L. 1111-6 du CGCT ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-43-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Sont désignés représentants du Sigeif à la Commission consultative sur l'énergie créée par la Métropole du Grand Paris :

Serge Carboneille – Les Pavillons-sous-Bois (93)

Malika Kacimi – Villejuif (94)

Mouhamet Touré – Neuilly-Plaisance (93)

Article 2 : Les représentants ainsi désignés sont autorisés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par les organes de la Commission dans le cadre de l'exercice de leur mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-43-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-44****OBJET :**

Élection des représentants du
Sigeif au Pôle énergie
Île-de-France

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWIKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUPH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPELEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-44-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucluse) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Grosly.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-44-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5221-1 et L. 5221-2,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération du Comité du Sigeif en date du 2 février 2017 approuvant la convention constitutive du Pôle Énergie Île-de-France,

Considérant qu'en Île-de-France, les principales autorités organisatrices de la distribution de l'énergie partagent les mêmes problématiques sur des questions d'intérêt commun relatives à l'énergie,

Considérant que, afin d'optimiser et de rationaliser leurs actions sur leurs territoires respectifs, ces autorités organisatrices de la distribution de l'énergie ont vocation à s'associer au sein d'un dispositif inspiré de l'entente,

Considérant que, en application de la convention constitutive de cette entente, il y a lieu de désigner les représentants qui siégeront au sein de la Conférence du Pôle Énergie Île-de-France, aux côtés du Président du Sigeif,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ces représentants à la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les représentants à la Conférence sont désignés au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-44-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Sont désignés représentants du Sigeif au sein de la Conférence du Pôle Énergie Île-de-France :

- Serge Carbonnelle — Les Pavillons-sous-Bois (93)
- Rachid Hamdani — Soisy-sous-Montmorency (95)

Article 2 : Les représentants ainsi désignés sont autorisés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par les organes du Pôle dans le cadre de l'exercice de leur mandat.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-44-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-45****OBJET :**

Élection du représentant au
Conseil de surveillance du Fonds
Île-de-France Décarbonation

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWIKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUPH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAIKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-45-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucluse) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-45-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5221-1 et L. 5221-2,

Vu le Code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 214-24-34, L. 214-24-42, L. 214-159 et suivants,

Vu le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et notamment ses articles 423-27 et suivants,

Vu la délibération n°24-01 du 5 février 2024 approuvant la souscription du Sigeif à hauteur de 5 millions d'euros au Fonds Île-de-France Décarbonation,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération du Comité du Sigeif en date du 2 février 2017 approuvant la convention constitutive du Pôle Énergie Île-de-France,

Considérant l'initiative partagée de la Région Île-de-France, du Sigeif, de GRDF, d'EDF, de Bpifrance, du Crédit Agricole Île-de-France, de Covéa et de la Caisse d'Épargne, permettant de mobiliser conjointement acteurs publics et privés au service du financement en fonds propres des entreprises franciliennes innovantes de la transition énergétique et de la décarbonation,

Considérant que le Fonds Île-de-France Décarbonation, fonds professionnel de capital investissement géré par Eiffel Investment Group, a pour objet d'investir dans des PME et ETI franciliennes développant des solutions innovantes en matière de transition énergétique, de décarbonation et de préservation de l'environnement,

Considérant qu'aux termes du règlement du Fonds, les Porteurs de Parts significatifs et stratégiques nomment leur représentant au Conseil de Surveillance, sous réserve de l'accord de la Société de Gestion,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation du représentant la suite du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que les représentants au comité de surveillance sont désignés au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées ;

Considérant que le nombre de candidats déclarés en séance est égal au nombre de sièges à pourvoir ;

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-45-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



Considérant que le comité d'administration a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;
À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Est désigné(e) représentant(e) du Sigeif au sein du Conseil de Surveillance du Fonds Île-de-France Décarbonation : Smaïla Camara — Bondy (93)

Article 2 : Le ou la représentant(e) ainsi désigné(e) est autorisé(e) à exercer l'ensemble des prérogatives attachées à son mandat dans les conditions prévues par le règlement du Fonds.

Article 3 : La présente délibération sera notifiée à la société de gestion Eiffel Investment Group.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-45-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-46****OBJET :****Indemnité de fonction du Président
et des vice-présidents**

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUIH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPLAWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Groslay) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-46-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-46-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de fixer le montant des indemnités de fonction allouées au Président et aux Vice-Présidents du Syndicat,

Considérant que ces indemnités sont déterminées en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans les limites des taux maximaux fixés par voie réglementaire en fonction de la population du Syndicat,

Considérant que l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique est à la date de la présente délibération l'indice brut 1027 (indice majoré 835).

Considérant que le Sigeif compte 193 collectivités adhérentes représentant une population de plus de cinq millions d'habitants, ce qui le place dans la tranche démographique supérieure du barème applicable aux syndicats mixtes fermés,

Considérant que les taux retenus par la présente délibération s'inscrivent dans les limites des plafonds réglementaires applicables, et que le montant total des indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents respecte l'enveloppe globale autorisée,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-46-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Le Président du Sigeif perçoit une indemnité de fonction mensuelle brute égale à 37,41 % du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Article 2 : Les Vice-Présidents du Sigeif perçoivent une indemnité mensuelle brute égale à 18,70 % du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Article 3 : Les indemnités sont versées à compter de la date d'entrée en fonction de chacun de leurs bénéficiaires ;

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget du Sigeif.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-46-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

SÉANCE DU COMITÉ DU 18 MAI 2026**DÉLIBÉRATION N°26-47****OBJET :**

Remboursement forfaitaire de frais
engagés par les élus

L'an deux mille vingt-six le dix-huit mai à quatorze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison de la Chimie – 28, rue Saint-Dominique – Paris 7^{ème}, au nombre de cent trente-cinq sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président du Sigeif, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président sortant du Syndicat, Jean-Jacques Guillet, le onze mai deux mille vingt-six.

Un délégué a donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h30.

Étaient présents :

MM. BOUDIN (Alfortville) ; DECROP (Antony) ; GIRY (Arcueil (GOSB)) ; CELLUPICA (Asnières-sur-Seine) ; LEPERE (Attainville) ; HOUSNI (Bagneux) ; AUSSAVY (Bagnole) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; Mme DRAPEAU (Belloy-en-France) ; M. DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CCVO3F) ; Mmes PELLETIER-LE-BARBIER (Bièvres) ; BELBACHIR (Le Blanc-Mesnil) ; MM. KLEIN (Bois-Colombes) ; DEMASSIET (Bois-d'Arcy) ; DJENGOU MBOULE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; MEBEIDA (Bonneuil-sur-Marne) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAX (Boussy-Saint-Antoine) ; LECLERC (Bry-sur-Marne) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Paris) ; Mme DE COMARMOND (Cachan (GOSB)) ; MM. VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; GICQUEL (Charenton-le-Pont) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; COUTURIER (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; BRILLAULT (Le Chesnay-Rocquencourt) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUIH (Colombes) ; Mme SOARES (Courbevoie) ; MM. QAZI MOHAMMAD (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; DA CRUZ PEREIRA (Deuil-la-Barre) ; STEMPEWSKI (Domont) ; Mme MEGHRAOUI (Drancy) ; MM. GAULON (Dugny) ; MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mmes PELLON (Épinay-sous-Sénart) ; TRAKIA (Épinay-sur-Seine) ; SZABO (EPT GPSO) ; M. RAVIER (Ermont) ; Mme PONCET (Fontenay-aux-Roses) ; MM. LE GOFF (Fontenay-en-Parisis) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; OSIPA (Fontenay-sous-Bois) ; Mme RAIMBAULT (La Garenne-Colombes) ; MM. LOTAUT (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; CHAMAKHI (Goussainville) ; ALEXANDRE (Grosly) ; DECROUY (L'Haÿ-les-Roses (GOSB)) ; PRIVE (Igny) ; DAOULAS (Issy-les-Moulineaux) ; Mme DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. LAUDET-

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-47-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



HADDAD (Limeil-Brévannes) ; AYDIN (Livry-Gargan) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; HOUX (Mandres-les-Roses) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; Mme VILLE-VALLÉE (Margency) ; MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mme DUDEK (Montfermeil) ; MM. GONTIER (Montlignon) ; PEUCH (Montmagny) ; ASSARINI (Montmorency) ; DI GALLO (Montreuil) ; Mme RABIER (Montrouge) ; MM. TOURE (Neuilly-Plaisance) ; TREVISAN (Nogent-sur-Marne) ; MONMASSON (Nozay) ; CAPS) ; MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; AMIMAR (Pantin) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; VIEIRA-LUIS (Piscop) ; FOISY (Le Plessis-Robinson) ; BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; ELFASSY (Romainville) ; SOAL (Rosny-sous-Bois) ; BALLESTER (Rueil-Malmaison) ; JARDILLIER (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; MM. BOIRE (Saint-Cyr-l'École) ; BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mme KOPECKY (Saint-Mandé) ; MM. CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés) ; ARCHAMBAULT (Saint-Maurice) ; SEVIN (Saint-Ouen-sur-Seine) ; Mme COULIBALY (Sarcelles) ; MM. TASTES (Sceaux) ; PIOCELLE-CORNILLION (Servon) ; Mme TEXIER (Sèvres) ; M. HAMDANI (Soisy-sous-Montmorency) ; MM. ALI KHODJA (Stains) ; PETER (Suresnes) ; KHELADI (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; JACQUOT (Vaucresson) ; THEVENOT (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson) ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. DE CAMBOURG (Ville-d'Avray) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; BAYLAL (Villeneuve-la-Garenne) ; GREZE (Villeparisis) ; Mmes YOUSOUF (Villepinte) ; GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mmes HERMANN (Viroflay) ; STEFEL (Vitry-sur-Seine (GOSB)) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme ROUX, déléguée titulaire de Courtry
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy
M. DOMPS, délégué titulaire de Fresnes
Mme de PAMPELONNE, déléguée titulaire de GPSO
Mme GIACOMETTI, déléguée titulaire d'Issy-les-Moulineaux
Mme NGO, déléguée titulaire de Morangis
Mme JACQUIN, déléguée titulaire de Montlignon
M. LENGEREAU, délégué titulaire de Montrouge
M. SIBEUD, délégué titulaire de Neuilly-sur-Seine
M. MARREC, délégué titulaire de Rueil-Malmaison

Ont donné pouvoir :

Mme FIGUERES, Maire de Malakoff à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Yann ALEXANDRE, délégué titulaire de Groslay.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-47-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



LE COMITÉ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, modifié,

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 fixant les taux des indemnités kilométriques,

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 relatif au remboursement forfaitaire des frais,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération du Comité du 21 juin 1976 fixant le principe d'un remboursement forfaitaire des frais engagés par les délégués des collectivités adhérentes lors de leur participation aux travaux du Syndicat,

Vu la délibération n° 14-29 du 16 juin 2014 fixant les montants des indemnités allouées aux délégués pour leur participation aux Comités d'administration et aux commissions du Syndicat,

Considérant que le Syndicat tient le siège de ses travaux à Paris, ville dans laquelle se déroulent les séances du Comité d'administration et la quasi-totalité des réunions des commissions, ce qui implique pour les délégués des communes adhérentes des déplacements hors de leur commune de représentation,

Considérant que les délégués qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction au titre du Président ou de Vice-Président engagent personnellement, à l'occasion de leur participation aux travaux du Syndicat, des frais de transport, de séjour et accessoires qu'il convient de leur rembourser,

Considérant que ces frais peuvent être remboursés forfaitairement, dans la limite des plafonds applicables aux personnels civils de l'État,

Considérant que, dans un contexte de modernisation des modes de travail, le Syndicat encourage la participation des délégués aux comités d'administration y compris à distance et que cette participation suppose l'engagement de frais d'équipement informatique, de connexion, d'impression et d'aménagement de son espace de travail à des fins de représentation institutionnelle, qu'il convient également de prendre en compte,

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions, d'instituer un dispositif de remboursement forfaitaire couvrant l'ensemble des frais ainsi exposés par les délégués,

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-47-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026



D É L I B È R E :

Article 1^{er} : Un remboursement forfaitaire de 25 euros est versé à chaque délégué ne percevant pas d'indemnité de fonction au titre du Président ou de Vice-Président, pour chaque participation à une séance du Comité d'administration du Sigeif à distance par voie de visioconférence. Ce remboursement couvre les frais d'équipement, de connexion, d'impression et l'ensemble des frais accessoires engagés par le délégué à l'occasion de cette participation.

Article 2 : Un remboursement forfaitaire de 50 euros est versé à chaque délégué ne percevant pas d'indemnité de fonction au titre du Président ou de Vice-Président, pour chaque participation à une séance du Comité d'administration du Sigeif en présentiel. Ce remboursement couvre les frais de transport, de séjour, d'équipement, de connexion, d'impression et l'ensemble des frais accessoires engagés par le délégué à l'occasion de cette participation.

Article 3 : Un remboursement forfaitaire de 75 euros est versé à chaque délégué ne percevant pas d'indemnité de fonction au titre du Président ou de Vice-Président, pour chaque participation à une commission du Syndicat ou à une instance d'un organisme extérieur où il représente le Sigeif, qu'il y participe sur site ou à distance par voie de visioconférence. Ce remboursement couvre les frais de transport, de séjour, d'équipement, de connexion, d'impression et l'ensemble des frais accessoires engagés par le délégué à l'occasion de cette participation.

Article 4 : Un remboursement forfaitaire de 75 euros est versé à chaque délégué ne percevant pas d'indemnité de fonction au titre du Président ou de Vice-Président, lorsqu'il est désigné par le Président du Sigeif pour le représenter ponctuellement lors d'un événement, d'une réunion ou d'une mission. Ce remboursement couvre les frais de transport, de séjour, d'équipement, de connexion, d'impression et l'ensemble des frais accessoires engagés par le délégué à l'occasion de cette représentation.



Le Président du Syndicat,

Bernard Gauducheau
Maire de Vanves
Conseiller Régional d'Île-de-France

.....
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20260518-DEL26-47-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026